

## Conseil communautaire du 2 mars 2020

Salle « La Boutonnaise » à Brioux-sur-Boutonne

### Ordre du jour

#### Affaires générales

1. Conseil communautaire du 3 février 2020 - Approbation du procès-verbal (Annexe 1)
2. Installation d'un conseiller communautaire de la commune de La Mothe-Saint-Héray
3. La Béta pi - Convention de partenariat 2020-2022 (Annexe 2)

#### Aménagement

4. SCoT (Schéma de cohérence territoriale) du Mellois en Poitou - Approbation (Annexes 3 et 4)
5. Plan local d'urbanisme (PLU) de La-Mothe-Saint-Héray - Avis sur la mise en compatibilité n°1 du PLU avec le projet d'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) (Annexes 5 à 19)

#### Finances

6. Approbation des comptes de gestion 2019
7. Vote des comptes administratifs 2019 de la communauté de communes pour le budget principal et les budgets annexes Zones d'activités, Patrimoine économique, REOM, TEOM, Base de loisirs du Lambon, Assainissement collectif, Assainissement non collectif, Photovoltaïque, Réseau de chaleur, GEMAPI, et pour le budget du syndicat de la Dive (Annexe 20)
8. Modification de la durée d'amortissement du matériel de transport - Budget TEOM - Nomenclature M14

#### Grands projets

9. Réhabilitation du point jeunes à l'ancienne gare de Celles-sur-Belle - Avenant au marché de travaux
10. Construction de la gendarmerie de Melle - Attribution des marchés de travaux

#### Ressources Humaines

11. Modification du tableau des emplois

## **Environnement**

12. Achat de véhicules

## **Attractivité – Développement économique**

13. ZA Les Maisons Blanches à Limalonges - Acquisition de terrains (Annexe 21)

## **Assainissement**

14. Réalisation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales et réhabilitation de la station d'épuration de Sauzé-Vaussais - Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne et du conseil départemental

## **Gestion du patrimoine**

15. SIVU voirie de La Boutonne - Convention d'entente (Annexes 22 à 24)

## **GEMAPI - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**

16. Avis sur le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) du Clain (Annexes 25 à 27)

## **Questions diverses**

17. Délibérations du bureau et décisions du président

18. Agenda des réunions

## Note de synthèse

### AFFAIRES GENERALES

#### **1. Conseil communautaire du 3 février 2020 - Approbation du procès-verbal**

*Annexe 1 : procès-verbal du conseil communautaire du 3 février 2020*

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 3 février 2020.

#### **2. Installation d'un conseiller communautaire de la commune de La Mothe-Saint-Héray**

**Le conseil communautaire est invité à prendre acte de l'installation de Monsieur Guy NOIRAUD en tant que conseiller communautaire titulaire de la commune de La Mothe-Saint-Héray.**

Monsieur le président informe le conseil communautaire que suite à la démission de Monsieur Alain DELAGE en date du 25 novembre 2019 en tant que maire et conseiller municipal de la commune de La Mothe-Saint-Héray, acceptée par Madame le Préfet le 19 décembre 2019, il convient de procéder à l'installation d'un(une) nouveau(elle) conseiller(ère) communautaire pour représenter la commune de La Mothe-Saint-Héray.

Le conseil communautaire est invité à prendre acte de l'installation de Monsieur Guy NOIRAUD en tant que conseiller communautaire titulaire de la commune de La Mothe-Saint-Héray.

#### **3. La Bêta-pi – Convention de partenariat 2020 – 2022**

*Annexe 2 : convention de partenariat 2020-2022 avec l'association La Bêta-pi en faveur de l'accompagnement à la transition numérique du territoire*

**Le conseil communautaire est invité à :**

- **approuver les modalités de subventionnement prévues dans la convention de partenariat 2020-2022 avec La Bêta-pi, et autoriser Monsieur le président à la signer,**
- **autoriser le versement de la subvention au titre de l'année 2020.**

Le développement accéléré du numérique génère de profonds bouleversements : il fait naître chaque jour de nouveaux usages et services qui constituent un potentiel de développement pour le territoire.

Consciente de ces enjeux de transformation et des compétences ciblées de l'association La Bêta-Pi installée sur le territoire, Mellois en Poitou souhaite mettre en place un partenariat avec cette association en la positionnant en tant que tête de réseau autour d'actions d'innovation et d'inclusion par le numérique. La Bêta-Pi aura dans ce cadre un rôle de facilitateur sur le territoire.

L'association La Bêta-Pi se positionnera activement ainsi dans l'animation du réseau des différents acteurs associatifs du territoire agissant dans le champ de l'inclusion par le numérique. Par ailleurs, dans le cadre du « Fab Lab » co-porté avec la chambre de commerce et d'industrie 79, la Bêta-pi se positionnera en acteur de l'innovation par le numérique.

Les montants de subvention prévus sont :

- 25 000 € au titre de l'année 2020
- 25 000 € au titre de l'année 2021
- 25 000 € au titre de l'année 2022

Des temps d'échanges autour des deux axes, d'inclusion et d'innovation numérique seront prévus avec les acteurs de la Bêta pi pour évaluer la portée des actions mises en place sur le territoire.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du bureau communautaire du 13 février 2020,

Le conseil communautaire est invité à :

- approuver les modalités de subventionnement prévues dans la convention de partenariat 2020-2022 avec La Bêta-pi, et autoriser Monsieur le président à la signer,
- autoriser le versement de la subvention au titre de l'année 2020.

## **AMENAGEMENT**

### **4. SCoT (Schéma de cohérence territoriale) du Mellois en Poitou – Approbation**

*Annexe 3 : délibération d'approbation du SCoT - Note de présentation*

*Annexe 4 : délibération d'approbation du SCoT - Ajustements et modifications apportés au dossier de SCoT entre l'arrêt et l'approbation*

**Le conseil communautaire est invité à :**

- **approuver l'ensemble des ajustements apportés au dossier de SCoT,**
- **approuver le SCoT de la communauté de communes Mellois en Poitou.**

L'élaboration du SCoT (Schéma de cohérence territoriale) du Mellois en Poitou a débuté en 2014. Le projet a été arrêté par délibération n° 186/2019 du conseil communautaire du 8 juillet 2019. Après la consultation des personnes publiques associées et consultées (3 mois de juillet à octobre 2019) et l'enquête publique (40 jours du 18 novembre au 27 décembre 2019), le document a connu un certain nombre d'évolutions (corrections, précisions, justification et amendements).

Les ajustements apportés ne remettent pas en cause l'économie générale du projet.

Les différentes pièces du SCoT soumises au vote d'approbation du conseil communautaire sont consultables sur [scot.melloisenpoitou.fr](http://scot.melloisenpoitou.fr).

Le détail des ajustements et mises à jour apportés au SCoT et la note de présentation sont en annexe.

Afin de permettre la consultation du SCoT dans sa version soumise au vote d'approbation, un exemplaire papier complet du dossier est mis à la disposition des élus pour consultation au siège de la communauté de communes, 2 place de Strasbourg à Melle.

Le conseil communautaire est invité à :

- approuver l'ensemble des ajustements apportés au dossier de SCoT (Schéma de cohérence territoriale),
- approuver le SCoT de la communauté de communes Mellois en Poitou.

## **5. Plan local d'urbanisme (PLU) de La Mothe-Saint-Héray – Avis sur la mise en compatibilité n°1 du PLU avec le projet d'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine)**

*Annexe 5 : complément à la note de synthèse*

*Annexe 6 : note de présentation*

*Annexe 7 : plan de zonage*

*Annexe 8 : plan de servitudes*

*Annexe 9 : liste des servitudes*

*Annexe 10 : règlement*

*Annexe 11 : compte rendu d'examen conjoint*

*Annexe 12 : mémoire en réponse au commissaire enquêteur*

*Annexe 13 : rapport du commissaire enquêteur*

*Annexe 14 : autorisation du préfet pour approuver l'AVAP*

*Annexe 15 : AVAP – Cahier de recommandations*

*Annexe 16 : AVAP – Diagnostic architectural patrimonial et environnemental*

*Annexe 17 : AVAP – Documents graphiques*

*Annexe 18 : AVAP – Rapport de présentation*

*Annexe 19 : AVAP - Règlement*

**Le conseil communautaire est invité à donner un avis sur la mise en compatibilité n° 1 du PLU de La Mothe-Saint-Héray, telle qu'annexée à la présente délibération, modifiée suite à l'enquête publique et suite à la CLAVAP (commission locale pour l'AVAP).**

Vu les articles L.153-57 et L.153-58 du code de l'urbanisme, à l'issue de l'enquête publique, la communauté de communes est sollicitée pour émettre un avis sur le projet de mise en compatibilité du PLU de La Mothe-Saint-Héray.

Le conseil communautaire est invité à donner un avis sur la mise en compatibilité n° 1 du PLU de La Mothe-Saint-Héray, telle qu'annexée à la présente délibération, modifiée suite à l'enquête publique et suite à la CLAVAP (commission locale pour l'AVAP).

## **FINANCES**

### **6. Approbation des comptes de gestion 2019**

**Le conseil communautaire est invité à approuver les comptes de gestion précités du Trésorier pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs des budgets de la communauté de communes Mellois en Poitou, et le budget du syndicat de la Dive de la commune de Lezay pour le même exercice.**

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il informe le conseil communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par Monsieur Laurent BALAVOINE, Trésorier en poste à Melle, pour les budgets suivants :

Pour la communauté de communes Mellois en Poitou :

- Budget principal
- Budget annexe Zones d'activités
- Budget annexe Patrimoine économique
- Budget annexe REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères)
- Budget annexe TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)
- Budget annexe Base de loisirs du Lambon
- Budget annexe Assainissement collectif
- Budget annexe Assainissement non collectif
- Budget annexe Photovoltaïque
- Budget annexe Réseau de chaleur
- Budget autonome GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Pour le budget du syndicat de la Dive :

- Budget du syndicat de la Dive

Le conseil communautaire est invité à approuver les comptes de gestion précités du Trésorier pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs des budgets de la communauté de communes Mellois en Poitou, et du budget du syndicat de la Dive pour le même exercice.

**7. Vote des comptes administratifs 2019 de la communauté de communes pour le budget principal et les budgets annexes Zones d'activités, Patrimoine économique, REOM, TEOM, Base de loisirs du Lambon, Assainissement collectif, Assainissement non collectif, Photovoltaïque, Réseau de chaleur, GEMAPI, et pour le budget du syndicat de la Dive**

*Annexe 20 : rapport de présentation du compte administratif 2019 de la communauté de communes Mellois en Poitou*

**Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur les comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes Zones d'activités, Patrimoine économique, REOM, TEOM, Base de loisirs du Lambon, Assainissement collectif, Assainissement non collectif, Photovoltaïque, Réseau de chaleur, GEMAPI, et du budget du syndicat de la Dive.**

Vu la concordance avec les comptes de gestion transmis par le trésorier,

Monsieur le président rappelle que le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

Compte administratif 2019 du budget principal

Résultat du compte administratif 2019 du budget principal de la communauté de communes Mellois en Poitou :

Dépenses de fonctionnement	27 359 621.57 €
Recettes de fonctionnement	30 217 800.88 €
<b>RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>2 858 179.31 €</b>
Dépenses d'investissement	8 243 141.00 €
Recettes d'investissement	9 228 055.42 €
<b>RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>984 914.42 €</b>

Le conseil communautaire est invité à adopter le compte administratif 2019 du budget principal de la communauté de communes Mellois en Poitou.

#### Compte administratif 2019 du budget annexe Zones d'activités

Résultat du compte administratif 2019 du budget annexe Zones d'activités la communauté de communes Mellois en Poitou :

Dépenses de fonctionnement	6 145 924.78 €
Recettes de fonctionnement	6 147 019.91 €
<b>RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>1 095.13 €</b>
Dépenses d'investissement	5 968 345.20 €
Recettes d'investissement	5 942 449.14 €
<b>RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>-25 896.06 €</b>

Le conseil communautaire est invité à adopter le compte administratif 2019 du budget annexe Zones d'activités de la communauté de communes Mellois en Poitou.

#### Compte administratif 2019 du budget annexe Patrimoine économique

Résultat du compte administratif 2019 du budget annexe Patrimoine économique de la communauté de communes Mellois en Poitou :

Dépenses de fonctionnement	751 807.33 €
Recettes de fonctionnement	751 807.33 €
<b>RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>- €</b>
Dépenses d'investissement	438 050.05 €
Recettes d'investissement	615 860.66 €
<b>RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>177 810.61 €</b>

Le conseil communautaire est invité à adopter le compte administratif 2019 du budget annexe Patrimoine économique de la communauté de communes Mellois en Poitou.

#### Compte administratif 2019 du budget annexe REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères)

Résultat du compte administratif 2019 du budget annexe REOM de la communauté de communes Mellois en Poitou :

Dépenses de fonctionnement	1 041 611.40 €
Recettes de fonctionnement	1 079 724.49 €
<b>RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>38 113.09 €</b>
Dépenses d'investissement	16 684.08 €
Recettes d'investissement	49 809.39 €
<b>RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>33 125.31 €</b>

Le conseil communautaire est invité à adopter le compte administratif 2019 du budget annexe REOM de la communauté de communes Mellois en Poitou.

#### Compte administratif 2019 du budget annexe TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

Résultat du compte administratif 2019 du budget annexe TEOM de la communauté de communes Mellois en Poitou :

Dépenses de fonctionnement	4 301 456.92 €
Recettes de fonctionnement	4 580 621.68 €
<b>RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>279 164.76 €</b>
Dépenses d'investissement	1 109 586.00 €
Recettes d'investissement	1 568 912.24 €
<b>RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>459 326.24 €</b>

Le conseil communautaire est invité à adopter le compte administratif 2019 du budget annexe TEOM de la communauté de communes Mellois en Poitou.

#### Compte administratif 2019 du budget annexe Base de loisirs du Lambon

Résultat du compte administratif 2019 du budget annexe Base de loisirs du Lambon de la communauté de communes Mellois en Poitou :

Dépenses de fonctionnement	477 229,72 €
Recettes de fonctionnement	477 229,72 €
<b>RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>-</b>
Dépenses d'investissement	33 091,41 €
Recettes d'investissement	126 678,94 €
<b>RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>93 587.53 €</b>

Le conseil communautaire est invité à adopter le compte administratif 2019 du budget annexe Base de loisirs du Lambon de la communauté de communes Mellois en Poitou.

#### Compte administratif 2019 du budget annexe Assainissement collectif

Après avis du conseil d'exploitation,

Résultat du compte administratif 2019 du budget annexe Assainissement collectif de la communauté de communes Mellois en Poitou :

Dépenses de fonctionnement	2 768 590.08 €
Recettes de fonctionnement	2 999 787.03 €
<b>RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>231 196.95 €</b>
Dépenses d'investissement	1 352 232.20 €
Recettes d'investissement	1 564 732.53 €
<b>RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>212 500.33 €</b>

Le conseil communautaire est invité à adopter le compte administratif 2019 du budget annexe Assainissement collectif de la communauté de communes Mellois en Poitou.

#### Compte administratif 2019 du budget annexe Assainissement non collectif

Après avis du conseil d'exploitation,

Résultat du compte administratif 2019 du budget annexe Assainissement non collectif de la communauté de communes Mellois en Poitou :

Dépenses de fonctionnement	198 294.68 €
Recettes de fonctionnement	237 075.58 €
<b>RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>38 780.90 €</b>
Dépenses d'investissement	30 461.04 €
Recettes d'investissement	34 030.00 €
<b>RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>3 568.96 €</b>

Le conseil communautaire est invité à adopter le compte administratif 2019 du budget annexe Assainissement non collectif de la communauté de communes Mellois en Poitou.

#### Compte administratif 2019 du budget annexe Photovoltaïque

Après avis du conseil d'exploitation,

Résultat du compte administratif 2019 du budget annexe Photovoltaïque de la communauté de communes Mellois en Poitou :

Dépenses de fonctionnement	5 357.72 €
Recettes de fonctionnement	6 389.52 €
<b>RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>1 031.80 €</b>
Dépenses d'investissement	3 270.32 €
Recettes d'investissement	3 410.34 €
<b>RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>140.02 €</b>

Le conseil communautaire est invité à adopter le compte administratif 2019 du budget annexe Photovoltaïque de la communauté de communes Mellois en Poitou.

#### Compte administratif 2019 du budget annexe Réseau de chaleur

Résultat du compte administratif 2019 du budget annexe Réseau de chaleur de la communauté de communes Mellois en Poitou :

Dépenses de fonctionnement	298 467.89 €
Recettes de fonctionnement	457 653.11 €
<b>RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>159 185.22 €</b>
Dépenses d'investissement	66 015.74 €
Recettes d'investissement	39 621.23 €
<b>RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>-26 394.51 €</b>

Le conseil communautaire est invité à adopter le compte administratif 2019 du budget annexe Réseau de chaleur de la communauté de communes Mellois en Poitou.

#### Compte administratif 2019 du budget annexe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Après avis du conseil d'exploitation,

Résultat du compte administratif 2019 du budget annexe GEMAPI de la communauté de communes Mellois en Poitou :

Dépenses de fonctionnement	296 226.66 €
Recettes de fonctionnement	304 512.00 €
<b>RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>8 285.34 €</b>

Dépenses d'investissement	- €
Recettes d'investissement	- €
<b>RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>- €</b>

Le conseil communautaire est invité à adopter le compte administratif 2019 du budget annexe GEMAPI de la communauté de communes Mellois en Poitou.

#### Compte administratif 2019 du budget du syndicat de la Dive

Considérant l'arrêté préfectoral du 05/04/2019 portant dissolution du syndicat de la Dive au 31/12/2019,

Résultat du compte administratif 2019 du budget du syndicat de la Dive :

Dépenses de fonctionnement	48 751.18 €
Recettes de fonctionnement	39 739.24 €
<b>RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>- 9 011.94 €</b>
Dépenses d'investissement	9 399.00 €
Recettes d'investissement	2 662.00 €
<b>RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>- 6 737.00 €</b>

Le conseil communautaire est invité à adopter le compte administratif 2019 du budget du syndicat de la Dive.

#### **8. Modification de la durée d'amortissement du matériel de transport - Budget TEOM - Nomenclature M14**

**Le conseil communautaire est invité à approuver la modification de la durée d'amortissement pour les biens listés.**

Sur le budget TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), la durée d'amortissement des biens inscrits à l'article 2182 (matériel de transport) est actuellement de 5 ans pour tous les véhicules.

Il est proposé de porter la durée d'amortissement des véhicules acquis à partir du 01/01/2015 à 7 ans pour correspondre à la durée de vie du bien.

Cette modification de la durée d'amortissement s'appliquerait à partir des annuités de l'exercice 2020 en les recalculant selon la durée résiduelle restante (durée totale - nombre d'années d'amortissement réalisé). Le calcul des nouvelles annuités se ferait sur la base des valeurs nettes comptables au 31/12/2019.

Le conseil communautaire est invité à approuver la modification de la durée d'amortissement pour les biens suivants :

Numéro inventaire	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition
04-2182-0013	1 VEHICULE JUMPER BLUE HDI BLANC - DECHETTERIE CHE	23 340,00	25/02/2019
04-2182-0014	1 CHASSIS BENNE A ORDURES MENAGERES - FF 378 HX	187 609,86	07/05/2019
19-TEOM-2182-006	REAMENAGEMENT DU CAMION POLYBENNE EA 254 QS	11 226,00	17/06/2019
19-TEOM-2182-023	CAMION BLANC POLYBENNE 26 T	170 634,68	24/09/2019
19-TEOM-2182-048	BENNE COMPACTANTE VEHICULE CHASSIS RENAULT	280 467,71	18/12/2019

2182-0001	BOM EH 618 AW FACT FC23496 DU 25 11 2016 (032182-0001)	64 440,00	06/06/2017
2182-0007	MAXITY DECHETTERIE MELLE MAXITY MELLE (042182-0007)	43 920,00	17/02/2015
2182-0008	BENNE OM OCCASION RENAULT CM 814 NY (042182-0008)	45 000,00	15/06/2015
2182-0009	BOM DV 803 XL (042182-0009)	163 765,68	17/08/2015
2182-0010	BERLINGO CY 380 QE POUR TRACTER ABRI ROULANT (042182-0010)	11 985,00	14/03/2016
2182-0011	POLYBENNE EA 254 QS 19T AVEC GRUE (042182-0011)	166 246,56	27/04/2016
2182-0012	CITROEN JUMPY AZ 032 WV (042182-0012)	14 931,60	08/08/2016
2182-0013	ACHAT VEHICULE DQ-067-SR F2017206165 DU 05/12/2017 (042182-0013)	12 500,00	14/12/2017
2182-0014	ACHAT VEHICULE FORD EC835VJ F000108 DU 30/11/2017 (042182-0014)	12 500,00	14/12/2017
2182-0015	ACHAT VEHICULE FORD DW991YJ F000104 DU 30/11/2017 (042182-0015)	10 490,00	14/12/2017
CB05-16	CHASSIS BOM 320E6 (03CB05-16)	109 196,40	01/01/2016
TOTAL		1 328 253,49	

## GRANDS PROJETS

### 9. Réhabilitation du point jeunes à l'ancienne gare de Celles-sur-Belle - Avenant au marché de travaux

**Le conseil communautaire est invité à autoriser Monsieur le président à signer l'avenant n°1 du lot 4 – Menuiseries alu, avec l'entreprise Moynet Alu, pour un montant de 5 372,25 € HT.**

En application de l'alinéa 5 de l'article L.2194-1 du code de la commande publique, il est proposé un avenant au marché tel que défini ci-dessous.

#### **Lot 4 – Menuiseries alu**

Attribué à l'entreprise Moynet Alu pour un montant de 34 407,80 € HT.

L'avenant n°1 proposé a un montant de 5 372,25 € HT.

Cet avenant amène une augmentation de 15,61% au marché initial.

Il correspond à :

- la dépose de la menuiserie de la salle d'animation du rez-de-chaussée détériorée en décembre 2016 et pour laquelle une plainte a été déposée en décembre 2016. Une déclaration d'assurance a été réalisée et une indemnisation à hauteur de 2 778,58 € HT a été versée en décembre 2017.
- la pose d'une porte alu à l'identique, oubliée dans le marché de l'entreprise.

Tableau de suivi :

Coût opération globale (études/travaux/honoraires/imprévus) voté au conseil du 16 septembre 2019	456 288,05 € HT
Coût total des travaux (hors avenant)	393 782,55 € HT
Coût total des travaux après avenants	401 998,80 € HT
Augmentation du coût total des travaux	+ 2.08 %
Montant des imprévus restants	9 104,81 € HT

Le conseil communautaire est invité à autoriser Monsieur le président à signer l'avenant n°1 du lot 4 – Menuiseries alu, avec l'entreprise Moynet Alu, pour un montant de 5 372,25 € HT.

## 10. Construction de la gendarmerie de Melle - Attribution des marchés de travaux

Le conseil communautaire est invité à :

- autoriser Monsieur le président à signer les marchés proposés par la commission d'appel d'offres du 20 février 2020,
- valider le nouveau plan de financement.

Par délibération n° 185/2018 du 28 mai 2018, le conseil communautaire a validé l'APD (avant-projet définitif) proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour un montant de travaux de 4 666 000 € HT.

Par délibération n° 80B/2019 du 25 mars 2019, le conseil communautaire a validé l'APCP (autorisation de programme et crédits de paiement) pour un montant de projet de 7 534 123 € TTC (gendarmerie + aménagement du parvis de l'espace enfance famille).

En novembre 2019, suite aux préconisations émises dans le cadre de l'instruction du permis de construire, il a été nécessaire de modifier le projet comme suit :

- Modification du réseau d'eau pluviale et suppression des ouvrages d'infiltration,
- Traitement du radon par toile d'étanchéité et ventilation sous dalle portée,
- Modification des végétaux et ajout de terre végétale et d'un géotextile sur les espaces verts,
- Adaptations diverses suite aux remarques de la gendarmerie,
- Actualisation des prix (base 2017).

Le coût des travaux est estimé à 5 970 000 € TTC soit 4.975.000 € HT.

### Plan de financement (budget investissement) – janvier 2020

Dépenses		€ TTC	Recettes	
ETUDES PREALABLES	9 600,00 €		ETAT ministère de l'intérieur	713 310,00 €
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE	71 461,50 €		Etat DETR 2018	300 000,00 €
TRAVAUX	5 970 000,00 €		Autofinancement	6 299 679,61 €
HONORAIRES SUR TRAVAUX	761 157,60 €			
Frais divers (amo / concours)	108 242,51 €			
IMPREVUS ET REVISIONS	392 528,00 €			
Investissement en € TTC	<b>7 312 990.61 €</b>		<b>Recette</b>	<b>7 312 989,61 €</b>

Pour rappel, le loyer de la gendarmerie est estimé à 250 000 € annuel.

### Budget prévisionnel (budget de fonctionnement) – janvier 2020

Assurance dommages ouvrage : 50 000 euros

Taxe d'archéologie préventive : 60 000 euros

### Procédure

Appel d'offres ouvert lancé le 17 décembre 2019 dans le journal d'annonces légales « la Nouvelle République » et au BOAMP.

Date limite de réception des offres : le 22 janvier 2020 à 12h.

57 plis ont été reçus intégrant 71 offres, et 2 plis ont été reçus hors délai.

Le conseil communautaire est invité à :

- autoriser Monsieur le président à signer les marchés proposés par la commission d'appel d'offres du 20 février 2020 :

LOT	DESIGNATION	ESTIMATION en € HT	ENTREPRISE MIEUX-DISANTE	MONTANT DE L'OFFRE € HT	PSE-PAE € HT
1	VRD - TERRASSEMENT	433 000,00	EIFFAGE SUD	461 269,44	
2	ESPACES VERTS - CLOTURES	134 000,00	ID VERDE	90 835,70	
	PAE 12 : Clôture panneau rigide de sécurité	9 000,00			5 904,00
3	RESEAUX EXTERIEURS SOUPLES - ECLAIRAGE EXTERIEUR	99 000,00	DELAIRE	108 449,50	
4	FONDATIONS SPECIALES PAR MICROPIEUX	382 000,00	NGE FONDATION S (Variante)	315 498,00	
5	GROS ŒUVRE - ENDUITS	1 394 000,00	EMC	1 336 445,44	
6	CHARPENTE BOIS - BARDAGES	201 000,00		201 000,00	
	PAE 07 : Essence Robinier remplace Douglas	9 000,00			
	PAE 09 : Isolation biosourcé	4 500,00			
	PAE 11 : Carport remplace pergola	2 000,00			
7	CHARPENTE METALLIQUE	26 000,00	ACMB	46 794,67	
8	COUVERTURE METALLIQUE	124 000,00	ROBERT	109 323,06	
	PAE 11 : Carport remplace pergola - non retenue	35 000,00			
9	ETANCHEITE MULTICOUCHE ELASTOMERE	260 000,00	DME	307 549,83	
10	MENUISERIE EXTERIEURE	370 000,00	MOYNET ALU	349 309,75	
	PSE 02 : Vitrage sans tain bâtiments service	7 000,00			6 564,54
	PSE 03 : Contacteurs à bille bâtiments service	500,00			712,40
	PSE 04 : Porte d'entrée renforcée des logements	5 000,00			514,90
	PSE 05 : Vitrage renforcé P5A des logements - non retenue	5 000,00			
11	SERRURERIE	74 000,00	MOYNET ALU	101 457,26	
	PSE 01 : Motorisation portail de garage - non retenue	2 000,00			
	PSE 08 : Pics de défense sur clôture	2 000,00			5 119,11
12	MAT AUTOPORTANT	13 000,00	PYLONES DU LITTORAL	18 955,00	
13	CLOISONS SECHES	238 000,00	SOCOBAT	253 488,05	
	PAE 09 : Isolation biosourcé - non retenue	43 500,00			
14	FAUX PLAFONDS	11 000,00	A4 MENUISERIE	12 188,86	
15	MENUISERIES INTERIEURES	165 000,00	MENUISERIE OUVRARD	164 389,65	
16	CARRELAGE - FAIENCE	195 000,00	MARTEAU	189 460,98	
17	PEINTURES - ITE	151 000,00	SOCIETE POITEVIN	149 855,32	
	PAE 09 : Isolation biosourcé - non retenue	10 000,00			
18	SOLS SOUPLES	25 000,00	BOUCHET	23 951,07	
	PAE 06 : Sol linoléum remplace sol PVC - non retenue	3 000,00			
19	PLOMBERIE SANITAIRE	174 000,00	BRUNET	177 877,00	
20	CHAUFFAGE - VENTILATION	231 000,00	CB ELEC	227 902,93	
21	ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	275 000,00	SNC INEO	320 000,00	
	PSE 10 : Sécurisation passive par contrôle d'accès et alarme intrusion	22 000,00	ATLANTIQUE		29 470,95
	PSE 10 : Sécurisation passive par contrôle d'accès, alarme intrusion et vidéosurveillance - non retenue	28 000,00			
<b>TOTAL HT</b>		<b>187 500</b>	<b>4 975 000,00</b>	<b>4 966 001,51</b>	<b>48 285,90</b>
<b>TOTAL OFFRES RETENUES MIEUX-DISANTES + PSE/PAE AVEC VARIANTE :</b>				<b>5 014 287,41</b>	

Ces montants sont ceux des entreprises les mieux-disantes. Dans le cas où les lots sont sans réponses sans suite ou à déclarer infructueux, l'estimation DCE est retranscrite.

- autorise Monsieur le président à relancer le lot 6 – Charpente bois / bardages, déclaré infructueux en raison de l'absence d'offre ;
- valider le nouveau plan de financement :

Dépenses € TTC		Recettes	
ETUDES PREALABLES	9 600,00 €	ETAT ministère de l'intérieur	713 310,00 €
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE	71 461,50 €	Etat DETR 2018	300 000,00 €
TRAVAUX	6 017 144,89 €	Autofinancement	6 299 680,62 €
HONORAIRES SUR TRAVAUX	761 157,60 €		
Frais divers (amo / concours)	108 242,51 €		
IMPREVUS ET REVISIONS	345 384,11 €		
<b>Investissement en € TTC</b>	<b>7 312 990,61 €</b>	<b>Recettes</b>	<b>7 312 990,62 €</b>

## RESSOURCES HUMAINES

### 11. Modification du tableau des emplois

**Le conseil communautaire est invité à approuver la modification de l'effectif des emplois à temps complet ou non complet, dont les postes sont prévus au budget 2020, à coût constant, tels que présentés.**

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Le conseil communautaire est invité à approuver la modification de l'effectif des emplois à temps complet ou non complet, dont les postes sont prévus au budget 2020, à coût constant conformément au tableau ci-dessous :

Type d'opération	Poste - Direction	Grade - Catégorie	Temps de travail	Date d'effet
Modification de grade à l'issue du recrutement	Mécanicien PL/VL - Environnement / Flotte de véhicules	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe (ancien grade : adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe) - Catégorie C	1 ETP	15/03/2020
Modification de grade à l'issue du recrutement	Gestionnaire comptable - Finances	Adjoint administratif principal de 2 <sup>nd</sup> e classe (ancien grade : adjoint administratif territorial) - Catégorie C	1 ETP	15/03/2020
Modification avant nomination stagiaire	Directeur ACM/TAP à Brioux sur Boutonne - Éducation / PEEJ	Adjoint territorial d'animation (ancien grade : adjoint d'animation principal de 2 <sup>nd</sup> e classe) - Catégorie C	0,8857 ETP	15/03/2020
Modification avant nomination - réussite concours	Chef de service ressources communes et projet éducatif - Education	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe (ancien grade : rédacteur) - Catégorie B	1 ETP	01/06/2020
Augmentation de temps de travail	ATSEM - Education / Affaires scolaires	Adjoint technique territorial - Catégorie C	0,8071 ETP (ancien ETP : 0,629)	01/04/2020

## ENVIRONNEMENT

### 12. Achat de véhicules

**Le conseil communautaire est invité à valider les offres proposées par l'UGAP et à autoriser la signature des bons de commandes correspondants et tous documents y afférents.**

Le budget principal 2019 comprenait l'achat de véhicules nécessaires au bon fonctionnement des services :

- un utilitaire aménagé pour le service restauration de la direction de l'éducation,
- un utilitaire pour la direction des sports,
- un utilitaire 5 places pour la direction du patrimoine.

Pour ce faire, un marché a été publié en 2019 mais s'est avéré infructueux.

De plus, la direction de l'environnement a identifié la nécessité de remplacer urgemment une un télescopique.

Ainsi, au regard de la complexité administrative et technique liée à ces achats, il est apparu plus pertinent et efficient de s'adresser à l'UGAP, spécialiste en groupement de commande, pour la réalisation de ces achats sur le budget 2020.

Le conseil communautaire est invité à :

- valider les offres proposées par l'UGAP (qui seront transmises ultérieurement),
- autoriser la signature des bons de commandes correspondants et tous documents y afférents.

## ATTRACTIVITE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 13. ZA Les Maisons Blanches à Limalonges - Acquisition de terrains

Annexe 21 : ZA Les Maisons Blanches – Plan de localisation et schéma d'acquisition

**Le conseil communautaire est invité à :**

- autoriser Monsieur le président ou le vice-président délégué à signer les promesses de vente, et toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération,
- autoriser Monsieur le président ou le vice-président délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Afin de maîtriser la propriété de l'emprise de la zone d'activités des Maisons Blanches, la SAFER a été missionnée pour négocier les acquisitions des terrains manquants auprès des propriétaires concernés.

Les terrains manquants sont les parcelles suivantes :

Référence cadastrale	Surface	Prix 1.80 €	Coût éviction €	Frais SAFER
ZR 31	2 610 m <sup>2</sup>	4 698.0		
ZR 32	945 m <sup>2</sup>	1 701.0		
ZR 35	21 045 m <sup>2</sup>	37 881.0	10 994	
ZR 36	567 m <sup>2</sup>	1 020.6		
ZR 37	442 m <sup>2</sup>	795.6		
ZR 38	2 877 m <sup>2</sup>	5178.6		
	28 486 m <sup>2</sup>	71 044.8	10 994	7 997, 20
				90 036 €

La SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) a obtenu l'accord de tous les propriétaires. Le prix accepté par chacun est de 1,80 € HT/m<sup>2</sup>.

Seule l'acquisition de la parcelle ZR 35 est conditionnée à la vente par la communauté de communes d'une partie équivalente de la parcelle ZR 251 au même tiers (partie qui sera classée en zone agricole après arrêt de la révision du PLU de Limalonges).

Par ailleurs, il est prévu des indemnités d'éviction pour l'agriculteur en activité sur les parcelles ZR 35 et ZR 36 pour un montant de 10 994 €.

Les frais de la SAFER s'élèvent à 10 % du montant de chaque vente réalisée, sans pouvoir être inférieurs à 800 € HT, soit un montant total estimé de 7 977,20 € HT.

Le conseil communautaire est invité à :

- approuver l'acquisition de l'ensemble des parcelles précitées, au prix d'1,80 € le m<sup>2</sup> hors frais annexes,
- approuver la vente d'une partie de la parcelle ZR 251 d'une surface d'environ 21 045 m<sup>2</sup> pour un prix de 0,35 €/m<sup>2</sup> (après arpentage par un géomètre expert),
- approuver le paiement des indemnités d'éviction à l'exploitant agricole concerné pour un montant de 10 994 €,
- approuver le paiement des frais de SAFER dans le cadre des négociations engagées pour un montant de 7 977,20 € HT.
- autoriser Monsieur le président ou le vice-président délégué à signer les promesses de vente liées, et toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération,
- autoriser Monsieur le président ou le vice-président délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

## **ASSAINISSEMENT**

### **14. Réalisation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales et réhabilitation de la station d'épuration de Sauzé-Vaussais - Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne et du conseil départemental**

**Le conseil communautaire invité à :**

- autoriser Monsieur le président à solliciter une subvention de 1 044 528 € auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne,
- autoriser Monsieur le président à solliciter une subvention de 322 264 € auprès du conseil départemental,
- autoriser Monsieur le président à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de la mission et à son financement, et tout document y afférent.

A l'occasion de l'étude menée par la communauté de communes Mellois en Poitou visant à réaliser :

- le diagnostic du fonctionnement du réseau eaux usées (réseau unitaire) et de la station de traitement des eaux usées de la communauté de communes Mellois en Poitou, située sur la commune de Sauzé-Vaussais afin d'en recenser les anomalies, de quantifier la pollution rejetée ainsi que son impact sur le milieu ;
- le schéma directeur d'assainissement visant à réduire les dysfonctionnements, les rejets de pollution et les surcoûts d'exploitation qui en découlent ;
- le schéma directeur de gestion des eaux pluviales et de l'étude technico-économique comparative des solutions classiques et alternatives de gestion des eaux pluviales ;

La communauté de communes Mellois en Poitou sollicite des aides financières auprès des partenaires financeurs afin de pouvoir réaliser l'ensemble de cette étude.

#### **Plan de financement prévisionnel de la réalisation du schéma directeur des eaux pluviales**

Dépenses	Prix Total HT	Prix Total HT	Recettes
Réalisation du schéma directeur des eaux pluviales	89 056 €	44 528 €	Agence de l'Eau (50 %)
		22 264 €	Conseil Départemental (25 %)
		22 264 €	Autofinancement (25 %)
Total	89 056 €	89 056 €	Total

## Plan de financement prévisionnel de la réhabilitation de la station d'épuration de Sauzé-Vaussais

Dépenses	Prix Total HT	Prix Total HT	Recettes
Réhabilitation de la station d'épuration de Sauzé-Vaussais	2 000 000 €	1 000 000 €	Agence de l'Eau (50 %)
		300 000 €	Conseil Départemental (15 %)
		700 000 €	Autofinancement (35 %)
Total	2 000 000 €	2 000 000 €	Total

Soit un total de subvention de 1 044 528 € de l'agence de l'eau et de 322 264 € du conseil départemental.

Le conseil communautaire est invité à :

- autoriser Monsieur le président à solliciter une subvention de 1 044 528 € auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne,
- autoriser Monsieur le président à solliciter une subvention de 322 264 € auprès du conseil départemental,
- autoriser Monsieur le président à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de la mission et à son financement, et tout document y afférent.

## **GESTION DU PATRIMOINE**

### **15. SIVU voirie de La Boutonne - Convention d'entente**

*Annexe 22 : contrat de bail*

*Annexe 23 : convention de mise à disposition*

*Annexe 24 : convention d'entente*

**Le conseil communautaire est invité à :**

- **approuver et autoriser Monsieur le président à signer le contrat de bail annexé,**
- **approuver et autoriser Monsieur le président à signer la convention de mise à disposition annexée,**
- **approuver et autoriser Monsieur le président à signer la convention d'entente annexée,**
- **autoriser Monsieur le président à signer tout document afférent à la présente délibération.**

Vu les statuts du SIVU Voirie de la Boutonne modifiés,

La communauté de communes Mellois en Poitou a des liens nombreux avec le SIVU Voirie de la Boutonne dans la continuité des partenariats déjà existants avec la communauté de communes Cœur de Poitou.

Ces liens sont aujourd'hui de 3 types :

- Une utilisation par la communauté de communes des locaux du SIVU à hauteur de 335.80 m<sup>2</sup> d'occupation (vestiaires, utilisation des hangars pour le stationnement des véhicules, et espaces mutualisés - Bureaux et sanitaires) ;
- Un partenariat permettant au SIVU de mettre à disposition de la communauté de communes 45 % du temps de travail d'un mécanicien pour la réparation de ses véhicules (bennes à ordures ménagères, véhicules légers, poids lourds, camionnettes...) ;

- Un partenariat permettant à la communauté de communes de profiter des compétences du SIVU pour la réalisation de travaux de VRD (Voirie et Réseau Divers) et d'espaces verts.

Il convient aujourd'hui de régulariser les partenariats existants en proposant :

- Un nouveau contrat de bail des locaux à hauteur de 485 m<sup>2</sup> pour un loyer annuel de 17 604,78 € soit un loyer mensuel de 2.99/m<sup>2</sup> loué ;
- Une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire titulaire entre le SIVU Voirie de La Boutonne et la communauté de communes Mellois en Poitou, dans un objectif de rationalisation, de mutualisation et de diminution des coûts de fonctionnement respectifs des deux collectivités, et notamment en ce qui concerne l'entretien du parc de véhicule de la communauté de communes Mellois en Poitou. Il est précisé que le coût annuel chargé de cette mise à disposition pour la collectivité, pour l'équivalent de 45 % de temps de travail du mécanicien (sur le grade d'adjoint technique territorial), s'élève à 15 832,36 € ;
- Une convention d'entente visant à définir les conditions de participation du SIVU à la réalisation de travaux VRD, sur demande de la communauté de communes. Cette convention, jointe en annexe, a pour objet de définir les modalités de fonctionnement quant à la gestion partagée de ces travaux.

Le conseil communautaire est invité à :

- approuver et autoriser Monsieur le président à signer le contrat de bail annexé,
- approuver et autoriser Monsieur le président à signer la convention de mise à disposition annexée,
- approuver et autoriser Monsieur le président à signer la convention d'entente annexée,
- autoriser Monsieur le président à signer tout document afférent à la présente délibération.

## **GEMAPI - GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS**

### **16. Avis sur le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) du Clain**

*Annexe 25 : courrier de la Préfète de la Vienne*

*Annexe 26 : arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique*

*Annexe 27 : délibération d'approbation du SAGE de la commission locale de l'eau du Clain*

Annexes complémentaires du SAGE du Clain consultables à l'adresse <http://www.eptb-vienne.fr/Enquete-publique.html>

**Le conseil communautaire est invité à exprimer un avis sur le projet de SAGE du bassin du Clain.**

Le président de l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) de la Vienne a déposé un dossier d'approbation du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin du Clain. Cette demande est donc soumise à enquête publique conformément aux dispositions du code de l'environnement.

L'enquête publique se déroule du 31 janvier au 20 mars 2020 à la mairie de Sauzé-Vaussais et à la sous-préfecture de Parthenay pour les Deux-Sèvres.

Les conseillers municipaux et communautaires concernés par l’affichage de l’enquête publique sont appelés à donner leur avis sur le projet de SAGE du bassin du Clain.

Le conseil communautaire est invité à exprimer un avis sur le projet de SAGE du bassin du Clain.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **17. Délibérations du bureau et décisions du président**

#### **a. Bureau communautaire du 30 janvier 2020**

##### Environnement :

- Marché de broyage des déchets verts : attribué à l’entreprise LOCA RECUPER – ZI Les Courrolles 79400 Saint-Maixent-L’Ecole – pour un montant de 154 545 € HT, soit 167 506,62 € TTC

##### Education :

- Frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat : Approbation de l’avenant à la convention de participation

#### **b. Bureau communautaire du 13 février 2020**

##### Education :

- Temps d’activités périscolaires à Sepvret : Approbation de la convention de services et de remboursement de frais en régularisation de l’année 2019

##### Environnement :

- Marché de collecte et de traitement des déchets diffus spécifiques : attribué à l’entreprise SIAP (Sarp Industries Aquitaine Pyrénées) – boulevard de l’industrie – Bassens – 33565 CARBON-BLANC pour un montant de 132 863.40 € HT, soit 146 149,74 € TTC

##### Assainissement :

- Marché de schéma directeur d’assainissement, schéma directeur de gestion des eaux pluviales et études technico-économique de gestion des eaux pluviales : attribué à l’entreprise SAS ARTELIA – 16 rue Simone Veil – 93400 SAINT-OUEN pour un montant de 89 056 € HT, soit 106 867.20 € TTC

#### **c. Relevé de décisions du Président**

Numéro de décision	Date de signature	Objet décision	N° de lots	Attributaire/ Détail décision	Montant
DP2020AG02	31/01/2020	Avenant marché de fournitures de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires, péri et extrascolaires	/	RESALIS	-
DP2020AG03	04/02/2020	Régularisation de cession à titre gracieux, bénéficiaire commune de Sauzé-Vaussais	/	-	-
DP2020GP01	05/02/2020	Marché AMO - Etude de programmation pour le réaménagement	/	CREHAM	41 180,00 € HT

		des sites scolaires de Celles-sur-Belle et Aigondigné			
DP2020GP02	06/02/2020	Attribution Assurance Dommage Ouvrage pour la SMA de Mougou	/	GROUPAMA	6 703,00 € TTC
DP2020ASS02	10/02/2020	Suivi agronomique des STEP de Melle/Fressines/Mougou-Thorigné	/	CEDEDEC	10 894,80 € TTC
DP2020ASS03	10/02/2020	Transport et épandages de boues STEP de Melle	/	VALTERRA	14 233,20 € TTC
DP2020ASS04	10/02/2020	Transport et épandages de boues STEP de Thorigné	/	VALTERRA	4 616,16 € TTC
DP2020ASS05	10/02/2020	Transport et épandages de boues STEP de Lezay	/	VALTERRA	5 869,68 € TTC
DP2020GP03	07/02/2020	Marché Dommage Ouvrage pour la résidence Habitat Jeunes de Celles-sur-Belle	/	SMACL	8 679,75 € TTC
DP2020ASS08	18/02/2020	Vidange de toutes les turbines y compris délégation + remplacement pompe boues épaissies	/	FOURNIÉ	9825,60 TTC
DP2020ED02	17/02/2020	Consultation pour la réalisation de prestations microbiologiques de denrées alimentaires et contrôles divers des sites de restauration (scolaires, accueils de loisirs et haltes garderies)	/	QUALYSE	29 099,20 € TTC pour toute la durée du marché
DP2020EV02	03/02/2020	Mise à disposition d'un bâtiment pour exercices en milieu réel	/	SDIS 79	-

## 18. Agenda des réunions

- Bureau communautaire le jeudi 19 mars 2020 aux Arcades, salle de La Sèvre (à confirmer)
- Conseil communautaire le jeudi 9 avril 2020 à salle des fêtes de Lezay